

Au Conseil Général de Bougy-Villars

Bougy-Villars, le 12 juin 2023

Rapport de la Commission Adhoc sur le préavis municipal N° 02-2023 - Demande de crédit de CHF 70'000.- pour la pose d'une couche de roulement sur la route Sus-Villars

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission Adhoc composée de :

M. Innocent Udry
Mme Christine Le Coultre Niels
M. Guillaume Favre
Mme Christine Demière
M. Nicolas Fatio

La commission s'est réunie le 1er juin 2023 afin d'analyser le préavis susmentionné. Madame Marie-Claude Liang, municipale en charge du dossier, nous a exposé le projet.

Généralités

En premier lieu, la commission tient à souligner que la remise en état de la chaussée est nécessaire. En effet, lors des travaux réalisés il y a une vingtaine d'années pour créer cette route, la couche finale de roulement n'a pas été posée, ce qui entraîne divers problèmes de niveaux entre l'enrobé et les grilles de sol, regards, etc.

Terminologie utilisée

La commission constate que les travaux prévus dans le préavis de 1999 n'ont effectivement pas été terminés. La couche de roulement n'a pas été posée. Cependant, la commission rejette la terminologie du préavis qui vise à « finaliser les travaux ». En effet, une facture finale a dû

être réglée pour ces travaux à l'époque, ce qui clôturerait la phase « travaux » de cette route. La commission est d'avis d'utiliser le terme « entretien », plus adapté à la servitude de passage.

Servitude

Le principal sujet à clarifier pour la commission concerne la servitude liée à ce chemin. En effet, une grande partie de ce chemin se trouve sur des parcelles privées. Ce point a finalement pu être éclairci avec la consultation de la « Réquisition constitution de servitude » par la commission. À la page 3 de cette réquisition, il est indiqué : « Les frais d'entretien du passage, des canalisations et des ouvrages sont à la charge de la bénéficiaire ». A la même page de ce document, la bénéficiaire de la servitude est la « Commune de Bougy-Villars ». Aucune clé de répartition des coûts entre les propriétaires privés et la commune n'est spécifiée.

Divers

La commission s'interroge sur la possibilité d'un éclairage public de la route. Étant donné que cela avait déjà été refusé par le passé et compte tenu du contexte actuel, la commission est d'avis de ne pas éclairer ce chemin. De plus, le coût pour se raccorder au réseau électrique existant serait très élevé, selon les informations communiquées par Mme Liang qui s'est renseignée auprès de la SEFA.

La mutualisation des travaux avec d'autres chantiers est évoquée. Mme Liang assure faire le maximum pour regrouper les chantiers. Dans le cas qui nous intéresse, aucune mutualisation intéressante n'a été trouvée.

Mme Liang confirme qu'un appel d'offres sera envoyé à au moins trois entreprises, ce qui répond à la demande de la commission.

Concernant les réseaux situés sous la route, la commission demande à la municipalité de s'assurer que tout est en ordre afin d'éviter d'avoir à ouvrir à nouveau la route prochainement. Mme Liang informe la commission que les contrôles nécessaires ont été effectués.

Conclusion

Au terme de ce rapport, la Commission Adhoc vous recommande à l'unanimité de ses membres, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

1. D'accorder un crédit de CHF 70'000.- pour la pose d'une couche de roulement sur la route Sus-Villars ;
2. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par les liquidités courantes de la Commune ;
3. D'autoriser la Municipalité à effectuer un amortissement linéaire sur 10 ans à partir du 31 décembre qui suit la fin des travaux ;
4. D'autoriser un prélèvement comptable sur le compte 9281.00 « Fonds investissements futurs et rénovation », de manière linéaire sur 10 ans comme au point 3 ci-dessus.

Au nom de la Commission Adhoc,

M. Innocent Udry

Mme Christine Le Coultre Niels

M. Guillaume Favre

Mme Christine Demière

M. Nicolas Fatio

Copies :
Président du Conseil général

Secrétaire du Conseil général
Municipalité